

Ensemble

Le journal des associations adhérentes du réseau Léo Lagrange en Région Nord Pas de Calais Champagne Ardennes

NUMÉRO 71 AVRIL 2014

Edito

La Délégation Régionale Nord-Pas de Calais-Champagne-Ardenne se prépare à accueillir sa première convention territoriale de l'année 2014, le 30 mai prochain.

Cette convention territoriale revêt une grande importance car elle va permettre de préparer le congrès de la Fédération Léo Lagrange, prévue les 24, 25 et 26 octobre 2014.

Nous aurons à qualifier les contributions qui sont les nôtres en termes de citoyenneté auprès de tous nos publics, réfléchir sur les rapports que nous entretenons avec l'ensemble de nos partenaires, identifier notre singularité en tant qu'organisation et structure pleinement inscrites dans le monde de l'économie sociale et solidaire, tout cela nécessite que nous puissions toujours mieux, et collectivement, appréhender notre identité et ce qui fait la fierté de notre appartenance à notre mouvement.

Votre contribution est essentielle pour que notre Fédération puisse aujourd'hui et demain être concrètement identifiée tant par nos modes de fonctionnement, de gouvernance que par nos contributions éducatives, citoyennes qui participent à la « transformation sociale ».

La Convention Territoriale est un moment démocratique dans notre mouvement qui désigne nos Délégués au Conseil National et au Congrès National, c'est l'engagement des associations autour de la déclaration de principe qui a pour rôle le développement de la vie associative locale et propose un plan d'action annuel pour le développement de la Fédération sur le territoire, sa contribution prépare au congrès national (l'année du congrès).

Au vu de cette importance, nous vous proposons de bloquer dès maintenant la date du 30 mai 2014 afin de nous retrouver nombreux pour débattre et proposer.

Joana PI

Pôle Vie Associative

DANS CE NUMÉRO

Information associations.....	2
CSAC Budo de Sedan.....	3
Club de Cyclotourisme de Busnettes-Gonnehem.....	3
Fam'Art 2014.....	3
Salon des Arts Créatifs.....	4
Cultures Urbaines.....	4
A vos agendas.....	4



RÉFORME DU FINANCEMENT DE L'INSERTION ÉCONOMIQUE

Flash Info



La DRLL édite un Flash Info destiné à vous donner des informations rapides et succinctes transmises par vous (actions associatives) ou sélectionnées par nous pouvant vous être utiles.

Ce flash info ne vous parviendra que par mail. Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à nous faire parvenir votre adresse mail à :
joana.pi@leolagrange.org

Le décret 2014-197 du 21 février 2014 acte la généralisation de l'aide au poste d'insertion pour les quatre structures de l'insertion par l'activité économique. Le dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2014 pour les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Il sera effectif en juillet 2014 pour les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion.

La réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) était attendue depuis longtemps. Le décret n°2014-197 du 21 février 2014, publié au Journal officiel du 23 février, en pose les premiers jalons avec la généralisation de l'aide au poste d'insertion.

Pour ces quatre structures de l'IAE, il n'y aura donc plus qu'une seule aide : l'aide au poste d'insertion. Cette aide comprendra un montant socle, indexé sur le Smic à partir du 1er janvier 2015, et un montant modulé. Ce montant sera déterminé en

fonction de trois critères : le profil des personnes accueillies, l'effort d'insertion de la structure (actions et moyens mis en œuvre) et les résultats en termes d'insertion, ou plus précisément "les résultats constatés à la sortie de la structure", comme l'indique le décret.

Cette aide au poste se substituera donc à toutes les aides actuellement versées par l'Etat, et le recours aux contrats aidés pour les ACI sera abandonné.

Côté calendrier, la généralisation de l'aide au poste est entrée en vigueur en janvier 2014 pour les EI et les Etti. Elle ne prendra effet qu'au 1er juillet 2014 pour les AI et les ACI. La fin du stock des contrats aidés dans les ACI est quant à elle prévue pour la fin 2014..

Source : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/>

LES FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

Les bénévoles peuvent être amenés à engager des frais sur leurs propres deniers pour le compte de l'association (exemples : transports et déplacements, achat de matériel, de timbres-poste, etc.). Le bénévole ayant supporté une dépense pour le compte de l'association peut légitimement demander à celle-ci le remboursement de ses frais. Mais, il peut également préférer en faire un don à l'association et bénéficier ainsi de la réduction d'impôt sur le revenu.

Une indemnisation peut exceptionnellement revêtir un caractère forfaitaire si l'approximation par rapport aux frais réels est suffisante (c'est le cas notamment pour les indemnités kilométriques).

Source : Ministère Vie Associative

LE PORTAIL DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Comme le précise la loi sur la validation des acquis de l'expérience (VAE), toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Il manquait sur Internet, un portail qui recense toutes les possibilités qu'offrent la VAE. C'est maintenant chose faite.

Les espaces **Particulier, Employeur et Professionnels de la VAE** de ce nouveau portail du ministère chargé de l'emploi, permettent aux candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE), comme à ceux qui les accompagnent, d'accéder

facilement à toute l'information nécessaire à leurs démarches.

Le site répond aux questions qu'une personne intéressée par le dispositif se pose : où se renseigner ? Quelle est la certification qui me correspond ? Comment constituer mon dossier et où le déposer ? Comment se passe l'évaluation ?

Outre les informations relatives à leur place dans ce dispositif, le portail propose aussi aux employeurs une série de fiches « outils » comme par exemple celles qui portent sur les entretiens à conduire avec son salarié pour le soutenir dans sa démarche ou les possibilités de financement d'un projet collectif ou individuel de VAE.

<http://www.vae.gouv.fr/>



C.S.A.C. BUDO DE SEDAN

Dans ce numéro d'avril nous souhaitons vous présenter l'activité du club de Ju Jutsu traditionnel, méthode Wa Jutsu, de Sedan.

Le club pratique un art martial à but non lucratif, il allie le sport, une culture, un art de vivre et de santé adapté à tous. Cette méthode est proposée au Dojo depuis 17 ans.

Le club accueille ses adhérents dès l'âge de 6 ans, en développant le tonus et le bien-être par une progression technique mise au point spécialement pour les tout jeunes enfants.

La méthode Wa-Jutsu n'est ni dangereuse ni brutale, elle demande de la souplesse et de l'énergie. Bien qu'efficace en cas d'agression, l'aspect self défense reste secondaire. L'étude et la recherche de l'énergie intérieure est de loin l'aspect prioritaire du club. La pratique est adaptée aux possibilités de chacun.

Au club de nombreuses féminines pratiquent la méthode Wa-Jutsu. Elles sont particulièrement intéressées par l'emploi de l'énergie dans les tech-

niques. Tout en conservant son côté martial, la pratique féminine est orientée vers une conception esthétique prioritaire.

Une deuxième formule s'adresse aux personnes qui souffrent d'un « handicap » léger compatible avec la pratique (douleurs aux genoux, hanches, dos, asthme léger etc...)

Pas de chutes violentes, pas de déplacements agenouillés au profit d'une étude approfondie. Les pratiquants recherchent plus un bien être, une décontraction à travers un travail technique axé sur la respiration et l'énergie. Les candidats aux différents titres continuent à s'exprimer et à progresser dans le respect de leur condition physique et de leur âge.

Contact : 03.24.27.59.13



WEEK-END CULTUREL AU CLUB LÉO DE FAMARS : FAM'ART 2014



Le top départ de ce week-end culturel fut donné ce vendredi 28 mars, avec une forte implication des écoles.

La salle des fêtes de Famars était trop petite pour accueillir l'ensemble des œuvres exposées et le public présent samedi et dimanche. Pierre Montagnon et son équipe de bénévoles peuvent être fiers du succès remporté durant ces trois jours. L'Éducation Populaire n'est pas un vain mot au Club Léo de Famars. Pierre Montagnon a l'art de créer des synergies partenariales qui sont une des clés de la réussite de ce qu'il entreprend, il réussit avec succès à allier différentes facettes de la culture.

De l'exposition de peinture contemporaine (plus de 120 tableaux) à l'artisanat d'art et les sculptures, c'est un plaisir des yeux, un vagabondage de l'imagination, l'expression de véritables talents, une grande diversité de techniques, une multitude de talents, nous ont été offerts. 58 peintres et artistes étaient présents.

La chorale « le chant des aulnes » nous a envoûtés par les chants classiques et contemporains interprétés. Un hommage a été rendu aux bénévoles du club en interprétant « La marche des sports et des loisirs » qui date de 1936 lors de la création du ministère de la Jeunesse et des Sports, dont le ministre était Léo Lagrange.

Une nouveauté 2014, l'exposition des fers à repasser, qui réserve de nombreuses surprises.

Contact : 03.27.27.21.70



BIENVENUE AU CLUB DE CYCLOTOURISME DE BUSNETTES-GONNEHEM

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre dans notre réseau régional.

Le nombre de clubs sportifs adhérents s'élargit par la venue du Club de cyclotourisme de Busnettes-Gonnehem, du Pas de Calais. Ce club compte 21 membres et la convivialité et l'esprit d'équipe les animent chaque dimanche lors des participations aux différentes animations cyclistes régionales.

Le club organise une fois l'an, des parcours de randonnée cycliste de 15, 30, 60 et 90 kilomètres. Leur participation est également acquise lors de la ducasse du village. C'est un club dynamique et plein d'entrain que nous sommes heureux d'avoir parmi nous.

Contact : 06.86.71.84.50

<http://www.echoduvélo.com/AG-du-club-cyclo-de-Busnettes,4269.html>



5ÈME SALON DES ARTS CRÉATIFS

CULTURES URBAINES

Après la culture japonaise, cette fois le thème porté par l'Office de la Jeunesse de Bruay la Buissière, en est les cultures urbaines. Deux années de préparation, avec de nombreux partenaires (service culturel, service des sports, Epistème...) ont été nécessaires, pour aboutir à un programme innovant et diversifié, proposé, du 22 au 29 mars, intitulé : « Cultures urbaines ». Ce thème recouvre de nombreuses pratiques : de la musique à la danse en passant par les sports de glisse urbains où chacun y va de son imagination dans un esprit de rencontre et de convivialité. Si elles s'inscrivent dans la proximité et principalement dans la spontanéité, elles n'en restent pas moins, de formidables activités d'expression collective, aujourd'hui quasi reconnues dans notre société. Ce dispositif a vu la participation de nombreux jeunes.

Contact : 03.21.61.37.00



L'équipe de choc du club de Loisirs d'Entraide et de Solidarité Léo Lagrange de Bruay sur l'Escaut en compagnie de la présidente Damien Josette ont, encore frappé fort!!!

En effet pour la 5ème année consécutive le salon des Arts Créatifs a fait sensation. Avec 62 exposants, les uns plus créatifs que les autres, originaires de

communes voisines et d'autres départements ont exposé et vendu leurs magnifiques créations à un public nombreux à ce rendez-vous.

La nouvelle municipalité a félicité chaleureusement Madame Damien pour son implication dans l'organisation, la mise en place et le succès de ce salon. La municipalité souhaite poursuivre son aide aux associations, malgré la situation économique difficile.

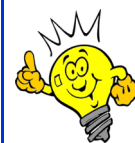
Contact : 03.27.33.32.37



Intranet:

3 nouvelles fiches pratiques :

- « La nouvelle organisation de l'Inspection du Travail »
- « Conseils pratiques pour organiser une manifestation sportive »
- « Régimes juridiques des manifestations sportives organisées sur la voie publique »



A vos agendas :

01/04/2014 AG à la MQBB et le Centre Social Rosette de Mey de Lille

5-6/04/2014 Comité directeur de l'UNSL à Lyon

07/05/2014 sortie Louvre/Lens par le CLL de Famars

11/05/2014 Marche populaire par le CLL de Famars

Programmation des formations de bénévoles 2014 :

- Montage d'un projet de mobilité européenne —Lens le 18/09
- Education aux médias— Boulogne sur Mer le 11/06
- Prévention du racisme— Maubeuge le 25/09
- Prévention de la violence— Bully les Mines le 16/10
- Prévention du sexisme et de l'homophobie— Lille le 06/11
- Le développement durable au sein d'un réseau—Hergnies le 30/10
- « Esprit Libre » - Lille le 20/11

Programmation Bafa—BAFD 2014 : www.bafa-bafd.org



Erratum :

Une coquille s'est glissée dans la date de programmation des formations de bénévoles dans la publication des journaux Ensemble 2014. Il fallait lire formations 2014 et non pas 2013